Sole de Manche Est : Amélioration des connaissances pour une meilleure gestion du stock

La sole commune (*Solea solea*) fait partie des espèces commerciales majeures de la Manche Est. Le projet SMAC porté par l'Ifremer, a démarré en Décembre 2015 dans un contexte de baisses successives du Total Autorisé de Captures (TAC) à partir de 2013. Il est le fruit de discussions entre scientifiques de l'Ifremer et représentants de la pêche, à l'occasion des concertations organisées par le CNPMEM et la DPMA, au sujet des mesures de gestion supplémentaires à mettre en œuvre pour protéger ce stock. Les travaux menés dans le cadre du projet SMAC ont visé à améliorer les connaissances biologiques et écologiques sur le stock de sole de Manche Est, et à les intégrer dans des modèles d'évaluation de stock et de stratégies de gestion. Les principaux résultats sont résumés ci-dessous :

L'ensemble des analyses de ce projet visant à étudier la structuration du stock (marquage, forme et microchimie des otolithes, analyse des cohortes et des tailles aux âges) indiquent une forte ségrégation spatiale en trois sous-populations et de faibles échanges au stade adulte. Ces résultats s'ajoutent aux résultats précédents sur les stades larvaires et juvéniles pour suggérer la structuration spatiale figurée ci-dessous :

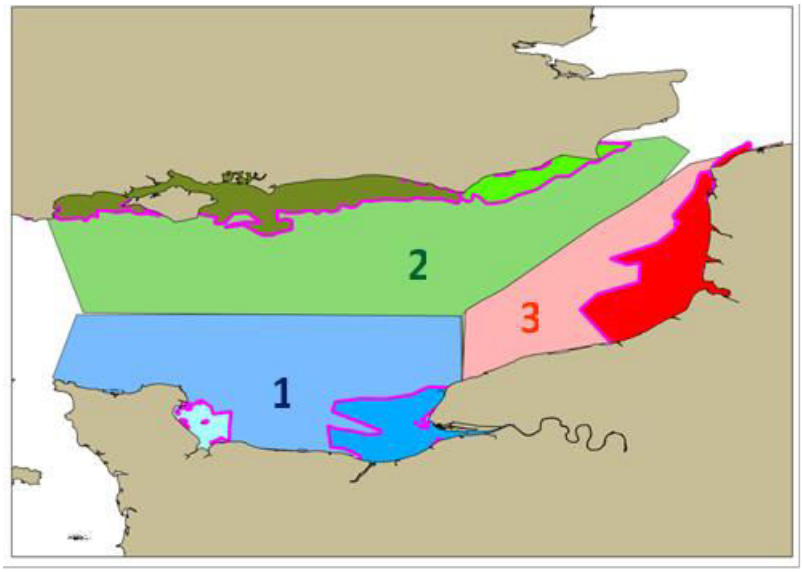

Les analyses des résultats de marquage (réalisées lors du projet, ainsi que ceux réalisés par le CEFAS précédemment) indiquent également de faibles taux d'échange entre les soles de Manche Est, Manche Ouest et de la Mer du Nord .

Les zones de nourriceries de la sole (établissement des larves, métamorphose et croissance des juvéniles) sont entourées en violet sur la carte ci-dessus. Des campagnes d'évaluation du recrutement [densité de juvéniles] ont été mises en place dans trois d'entre elles : la zone Canche-Authie, la Baie de Seine, et la Baie des Veys. Elles se poursuivent au-delà du projet SMAC dans le cadre des suivis DCSMM, et s'ajoutent à la campagne existante en Baie de Somme. Les données collectées vont permettre de produire un indice de recrutement plus représentatif de la zone Manche Est pour améliorer l'évaluation du stock.

Les captures de soles par le trémail, l'engin majoritaire dans les pêcheries françaises de Manche Est, présentent des structures de taille différentes entre les Hauts de France et l'ancienne Basse Normandie. Ceci semble dû à la fois aux caractéristiques des trémails utilisés, mais aussi à des différences de croissance entre les deux régions qui conduit à des soles plus grandes à âge égal en (Basse) Normandie par rapport aux Hauts de France.

Du point de vue de la gestion, la structuration spatiale du stock de sole pose la question fondamentale du modèle d'évaluation utilisé, des points de référence qui en sont déduits et des règles de gestion à appliquer. Deux modèles de simulation ont été utilisés afin d'évaluer l'impact de prendre en compte ou non la structuration de la sole en Manche Est en sous population. Ces modèles montrent que la vision de l'exploitation et les points de référence sont assez différents suivant les hypothèses de structuration et les taux d'échange que l'on permet entre les sous-populations, lorsque l'on fait une hypothèse de structuration spatiale. L'utilisation de modèles de simulation a aussi permis d'envisager des scénarii de mesures de gestion prenant en compte la structuration des populations et de l'effort de pêche. Des scénarios basés en particulier sur une allocation des quotas en fonction des biomasses estimées par la campagne scientifique dans les différentes zones ont pu être explorés mais demandent à être retravaillés avant de pouvoir être envisagés pour la gestion.

L'ensemble de ces travaux ont fait l'objet d'échanges avec nos collègues européens, en particulier ceux des pays qui exploitent également ce stock, et ont également été communiqués au Conseil International pour l'Exploration de la Mer CIEM.

Porteur : Ifremer
Partenaires : Agrocampus Ouest, CRPM Hauts de France, CRPM Normandie, FROM Nord, CME, OPN, UMR Borea
Durée : 2015 - 2020
Budget et financeurs :1.5 millions d'euros, financés par France Filière Pêche (42%), la DPMA (16%), les régions Hauts de France et Normandie (6%), l'Ifremer (24%), l'Agrocampus Ouest (11%) et l'UMR Borea (2%).